SYSTEME D'INFORMATION ET DE **COMMUNICATION ADMINISTRATIVE SICAD**

Guide du citoyen

Case réservée au bureau central des relations avec le citoyen		
REFERENCE : Arrêté du Ministre de la santé publique du		
Tel que modifié par l'arrêté du		
(JORT N° du :)		

Organisme : Ministère de la santé publique (l'unité des laboratoires de biologie médicale).

Domaine de la prestation : Biologie Médicale.

Objet de la prestation : Attestation de validité de l'usage médical des équipements de laboratoire

importés.

Conditions d'obtention

Le matériel peut servir à l'exécution d'analyses médicales.

Pièces à fournir

- -Une demande écrite.
- -Une copie de la facture d'acquisition.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
-Dépôt de la demande.	-L'intéressé	
-Etude de la demande.	- L'unité des laboratoires de biologie médicale.	
-Délivrance de l'attestation.	-L'unité des laboratoires de biologie médicale.	Deux jours à partir de la date de la réception de la demande par l'administration

Lieu de dépôt du dossier

Service : L'administration centrale du ministère de la santé publique (l'unité des laboratoires de biologie médicale).

Adresse: Place Bab Saâdoun 1006 - Tunis

Lieu d'obtention de la prestation

Service : L'administration centrale du ministère de la santé publique (l'unité des laboratoires de biologie médicale).

Adresse: Place Bab Saâdoun 1006 - Tunis

Délai d'obtention de la prestation

Deux jours à partir de la date de la réception de la demande par l'administration

Références législatives et / ou réglementaires :

-Loi n°93-120 du 27 décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2002-101 du17décembre 2002.